

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2008

Le dix novembre deux mille huit, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le six novembre deux mille huit, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, JUST Christelle, ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique, MM DELECOLLE François, EVRARD Dominique, BONNECHERE François, BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, DUPUIS Alain.

Absentes excusées : Mmes BLANGER Corinne, SCHAEVERBEKE Dominique.

Secrétaire de séance : Mme Christelle JUST.

Compte rendu affiché le 13 novembre 2008.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 10 NOVEMBRE 2008.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

REMBOURSEMENT DES ARRHES DE LA LOCATION DU FOYER COMMUNAL DES 02&03/05/2008.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la location prévue pour les 2 et 3 mai 2008 a dû être annulée en raison des problèmes de santé de la personne qui avait réservé le foyer communal. Il propose, à titre exceptionnel, et compte tenu des circonstances, de rembourser la somme de 170€ qui correspondent au règlement des arrhes qui avaient été encaissées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce remboursement et décide d'inscrire cette dépense au budget.

TARIF POUR LA LOCATION DU FOYER COMMUNAL DES 5 ET 6 SEPTEMBRE 2009.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi relatif à l'organisation d'une journée de prévention des maladies cardio-vasculaires qui aura lieu le 06 septembre 2009 et qui sollicite la réservation du foyer communal pour accueillir les participants et organisateurs.

Cette manifestation prévoit une exposition, un pôle de prévention, des randonnées pédestres et des circuits VTT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'offrir gracieusement cette location. Une caution de 100 euros sera néanmoins demandée.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA SOMME.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adhère à l'Association des Maires de la Somme. La cotisation de 134€ comprend l'adhésion à l'Association des Maires de France et donne accès aux prestations de services juridiques, de formation et d'information. Il est également possible d'adhérer pour les adjoints pour une cotisation de 7,50€ par adjoint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette adhésion pour la collectivité et les trois adjoints et décide d'inscrire cette dépense au budget.

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA GENDARMERIE DE SAINT-SAUFLIEU.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, devant les restrictions ministérielles demandant aux gendarmeries de réduire leurs déplacements en véhicules de fonction et afin de préserver la sécurité des habitants de notre commune, de verser à titre exceptionnel une subvention de 100 € à la brigade de St Sauflieu pour lui permettre d'intervenir sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette initiative et, toujours sur sa proposition, décident de prélever ce montant sur l'indemnité du Maire et de porter la dépense à l'article 6574 (subvention de fonctionnement à des organismes de droit privé).

MISE EN PLACE DE PARKINGS A VELOS.

Dominique EVRARD, président de la commission environnement, fait part des conclusions de la réunion du 31 octobre 2008 concernant la mise en place de parkings à vélos en divers endroits du village. Il présente un devis portant sur l'achat de 5 parkings à vélos.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cet investissement et conviennent qu'une nouvelle réunion de la commission sera nécessaire pour affiner le choix des équipements et de leurs emplacements.

QUESTIONS DIVERSES :

□ Dominique EVRARD signale que le SIVOM de BOVES va réévaluer la participation des communes relative à la compétence « aide sociale » pour son budget 2009. Cette augmentation serait de l'ordre de 1€ par habitant, ce qui la porterait à 2,07 euros. Elle se justifie par la forte augmentation des besoins en aides à domicile, alors que les recettes, et notamment celles du conseil général, ne suivent pas.

□ Véronique DUQUESNE signale que des voitures empruntent fréquemment le chemin du nouveau cimetière. La commission environnement se réunira pour étudier comment cet accès peut être réglementé.